**CDG Express**

Le projet CDG Express est une liaison ferrée directe entre la gare de l’Est et l’aéroport Paris-Charles-de-Gaulle (Paris-CDG) à mettre en service pour 2024.

L'enquête publique actuelle porte sur l’autorisation environnementale unique.

En juillet 2016, les élus valdoisiens avaient émis un avis favorable avec réserves sur le projet mais ses caractéristiques ont malheureusement évolué négativement ; et ce au détriment des territoires et des habitants du Val d'Oise. Ainsi donc, en 2018, le Département a rendu un **avis défavorable** à la demande d’autorisation environnementale du Charles de Gaulle Express. En effet, les réserves de 2016 **n’ont pas été levées et ont même été renforcées.**

En effet, le CDG Express était initialement un projet privé; ni l'Etat ni les collectivités ne participaient à son financement. Or l'Etat a accordé en 2017 un prêt de 1,7 milliard d’euros sans que les conditions de remboursement du prêt ne soient connues.

Entre 2024 et 2030, l’Etat assumera en outre une part substantielle du risque lié à la fréquentation. A 24 euros le billet simple, ce ne sera évidemment le moyen de transport du quotidien pour les salariés de la plateforme aéroportuaire.

Alors qu’il facilite la réalisation du CDG Express, il retarde le projet voisin de la ligne 17 pour des raisons financières.

Le CDG Express et la ligne 17 devaient être concomitants. L’Etat a pourtant annoncé en février 2018 que la ligne 17 était reportée à 2027 jusqu'au Triangle de Gonesse et 2030 jusqu'à Roissy CDG, soit 6 ans de retard. Sachant que sur les 68 gares du Grand Paris Express, le Triangle de Gonesse est la seule en Val d’Oise, ce report de livraison de la ligne 17 n’est pas acceptable.

De plus, du fait du CDG Express, les opérateurs SNCF et RATP n'ont pas confirmé que les Valdoisiens ne subiraient pas de perturbations sur les RER B, E, les lignes K (Paris Nord / Crépy-en-Valois) et H (Paris Nord / Persan-Beaumont ou Luzarches ou Pontoise), bien entendu en phase travaux mais aussi après sa mise en service

Enfin, ce projet ne prend pas assez en compte les considérations environnementales.

En phase chantier, il faudrait davantage prendre en compte les émissions de polluants et les nuisances acoustiques et visuelles ; et vérifier la capacité réelle des sites identifiés pour accueillir les déblais dus au chantier. Ensuite, à terme, les impacts réels sur la biodiversité ne sont pas assez développés dans les différentes études environnementales menées.

Le réseau nord de Paris porte de nombreux projets et pourtant il voit passer les trains… (des autres) Le CDG Express et le Roissy Picardie ne concerneront pas les valoisiens du quotidien.

Le Département privilégie quant à lui l’intérêt des habitants de l’est du Val d’Oise pour qu’ils puissent se rendre facilement dans les bassins d’emplois.

Pour tous ces motifs, les élus ont émis à l’unanimité un avis défavorable en 2018 au dossier de demande d'autorisation environnementale du CDG Express.